

Pour une aide fiscale aux parents au foyer

Selon les résultats publiés par l'Office fédéral de la statistique, la population suisse frise les 8 millions d'habitants avec une augmentation de 1.1 % en 2010, soit 84'300 personnes de plus qu'en 2009. Par contre, dans le même temps, la population jurassienne a baissé de quelque 102 habitants.

Des chiffres alarmants et qui interpellent !

Force est de constater que malgré tous les efforts entrepris ces dernières années, la démographie jurassienne ne décolle pas. Conscient de cette récurrente problématique et afin de favoriser de manière significative la hausse des naissances, le Gouvernement propose, à juste titre, dans son programme de législature, dans le volet fiscalité et pouvoir d'achat, un allègement de l'impôt pour tous les contribuables, notamment les familles avec entre autres, une augmentation de la déduction pour frais de garde.

A la lecture des mesures proposées, on constate que les familles où un des parents a décidé de renoncer à son activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation des enfants, sont laissées sur le bord de la route et ne sont pas prises en considération.

Par conséquent, afin de donner suite au postulat no 285 de M. Jean-Pierre Bendit "Allocation de soutien aux parents qui élèvent leurs enfants en famille" accepté par le Parlement, le 24 juin 2009 et prendre en considération les propositions du Conseil de la famille, nous demandons au Gouvernement, par voie de motion, d'instaurer à l'occasion de l'élaboration de la réforme fiscale, une déduction fiscale forfaitaire pour parent au foyer calquée sur celle admise pour les frais de garde.

Delémont, le 7 septembre 2011

Schwarz

Au nom du Groupe PDC - JDC

Jean-Paul Gschwind

[Handwritten signatures and initials]
A.B.
H. Fr. Gnehm
[Other illegible signatures]